

/K.A./

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 27 décembre 1960



N°7432/Ens.2

O B J E T:

Minerval Elève
MUDANGANYA N.

Au Révérend Frère Préfet du Groupe Scolaire

à

A S T R I D A.

Très Révérend Frère Préfet ,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les revenus annuels en argent du nommé Gakuba Stanislas père du nommé Mudanganya Narcisse, peuvent être estimés à 3.000 francs.

Veuillez agréer, Très Révérend Frère Préfet,
l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire, ff;
A. PEETERS,-

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "A. PEETERS".

- .N.Z.I.-
RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 24 novembre 1960

Nº 6055 /Ens.2.

IMPAMVU:
Ibyo atunze.-

K'Umutwale w'umusozzi Cyanika

Ndakumenyesha ko ukimara kubona uru
rwandiko, uherako wuzuza uru rupapuro kuburyo butunganye kandi
ukarugarura vuba.

Rwerekeye ibyo GAKUBA Stanislas
ufite umwana witwa MADANGANYA Narcisse
wiga amashuli Groupe scolaire ASTRIDA
atunze :

1. Ahembwa amafranga angehe mukwezi ? -
2. Atunze inka zingahe, zivamo amafranga angahe ? 1
3. Atunze ihene zingahe, zivamo amafranga angahe ? -
4. Atunze intama zingahe, zivamo amafranga angahe ? -
5. Atunze ingurube zingahe, zavamo amafranga angahe ? -
6. Inkoko azibonaho amafranga angahe ? -
7. Haribindi atunze ? Byabyara amafranga angahe ? -
8. Afite ishyamba linganiki ? Ryabyara amafranga angahe ? -
9. Afite kahawa zingahe zivamo amafranga angahe kumwero ? -
10. Niba ari umucuruzi abona amafranga angahe y'inyungu mu-
kwezi (Ufite cabaret n'ibindi nawe n'umucuruzi). -
11. Hali ubundi buryo bumuzanira amafranga ? N'ubuhe ? Ni -
angahe ? -

Ubigenzure neza kandi unsubize kandi
kuburyo bukwive kugirango abategeke iro shuli bamenye uburyo
bazaka amafranga neza ntawe barenganje. Igisubizo cyawe kigomba
gukurikira ukuli kigaturigana. -

*Objet fin
Zoo 21/12*

L'Administrateur de Territoire,
ABER

N° 30/11/60

B. B. B. B. B. B.

-.-N.Z.I.-
RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 24. 11. 60

Nº 6055 /Ens. 2.

IMPAMVU:
Ibyo atunze.-

K'Umutwale w'umusozzi

Cyanika

Ndakumenyesha ko ukimara kubona uru
rwandiko, uherako wuzuza uru rupapuro kuburyo butunganye kandi
ukarugarura vuba.

Rwerekeye ibyo *Makulu* *Slaves*
ufite umwana witwa *Makandanya* *Narcissus*
wiga amashuli *Agarope* *Safflower* *Fata*
atunze :

1. Ahembwa amafranga angehe mukwezi ?
 2. Atunze inka zingahe, zivamo amafranga angahe ?
 3. Atunze ihene zingahe, zivamo amafranga angahe ?
 4. Atunze intama zingahe, zivamo amafranga angahe ?
 5. Atunze ingurube zingahe, zavamo amafranga angahe ?
 6. Inkoko azibonaho amafranga angahe ?
 7. Haribindi atunze ? Byabyara amafranga angahe ?
 8. Afite ishyamba linganiki ? Ryabyara amafranga angahe ?
 9. Afite kahawa zingahe zivamo amafranga angahe kumwero ?
 10. Niba ari umucuruzi abona amafranga angahe y'inyungu mu kwezi (Ufite cabaret n'ibindi nawe n'umucuruzi).
 11. Hali ubundi buryo bumuzanira amafranga ? N'ubuhe ? Ni angahe ?

Ubigenzure neza kandi unsubize kandi
kuburyo bukwive kugirango abategeka iryo shuli bamenye uburyo
bazaka amafranga neza ntawe barenganiye. Igisubizo cyawe kigomba
gukurikira ukuli kigatungana.-

L'Administrateur de Territoire,

Achida le 19 novembre 1960

Sens

Kabajou
Faire certificat
Argent mais vicent 14
86.89 | Enr 21
19 | 11/60
~~Non pris~~

Monsieur l'Administrateur,

Je prends respectueusement la liberté de vous prier de répondre à ma lettre du 26 septembre 1960 de laquelle je m'empresse de vous répéter la contenu : Il s'agirait de vous demander un certificat d'indigence pour le nommé MADANGANYO NARCISSE élève du Groupe Scolaire d'Achida, fils de Gakuba Honicka original de la commune CYANIKA (Bufundu). Cet homme (mon père) est un vieux de 57 ans, asthmatique, doit entretenir une famille de 6 personnes, moi hormis, et a perdu la moitié de sa propriété. Voilà, Monsieur, pourquoi je suis incapable de me payer, et un minerval de 360F, et l'achat d'habits, et l'allocation des livres et autres objets classiques.... Faut-il que j'abandonne la dernière année de mes étude ?

En vous priant de revoir ce cas, Vieille, Monsieur l'Administrateur, croire à ma reconnaissance fort anticipée.

sous le couvert du R. F. Trifet
du Groupe Scolaire,

F. Hugobroid

Madanganyo Narcisse, élève de Groupe-
scolaire d'Achida .

R/M.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 31 octobre 1960.

N° 5786/P.A.2.04

A Monsieur le Bourgmestre de la Commune
à BUHORO.

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien convoquer un des membres de la famille, soit le père ou frère du nommé KARANGWA Félicien résidant à Mbazi.

Cette personne devrait être entendue au sujet des faits dont il lui sera donné connaissance vendredi le 7/11/1960.- lundi.

Fait
Pour le Bourgmestre de la Commune de Buhoro
le 31/10/60

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Secrétaire de Territoire,
E. LENOIR.

V 31/10/60

*On se hâte de répondre
auquel un de la famille
Bourgmestre de Buhoro
N'TIRINDÉKWE*

R/M.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 31 octobre 1960.

Nº 5786/P.A.2.04

A Monsieur le Bourgmestre de la Commune
à BUHORO.

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien convoquer un des membres de la famille, soit le père ou frère du nommé KARANGWA Félicien résidant à Mbazi.

Cette personne devrait être entendue au sujet des faits dont il lui sera donné connaissance vendredi le 4/11/1960.-

Pour l'Administrateur de Territoire,
Le Secrétaire de Territoire,
E. LENOIR,



R.R.
TERR.D'ASTRIDA

Astrida, le 31.10.60

N^o 5786 /P.A.2.04

A Monsieur le Bourgmestre de la Commune

à

B U H O R O

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien convoyer un des membres de la famille, soit le père ou fr^rre du nommé KARANGA Félicien résidant à Mbazi.

Cette personne devrait être entendue au sujet des faits dont il lui sera donné connaissance ~~xxxxxx~~ vendredi le 4.11.60 en mon bureau.

Pr.l'A.T.
Le Sec.du Territoire,E.LENOIR,

TERRITOIRE R'ASTRIDA.

N° 5607/AI

O B J E T:

Meentings.-

A Monsieur le Bourgmestre (TOUS)

Monsieur le Bourgmestre,

Je vous rappelle que les réunions de plus de cinq personnes sont interdites.

J'apprends que des réunions des partis politiques continuent à se tenir.

Je vous donne un ordre formel de défendre ces réunions et de faire punir ceux qui continueraient à tenir ces réunions.

L.M.E./
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DU PERSONNEL

Lemair

N°113/2/

4915/C.1.c.

9175 QFA 4
25 NOV 60

Y

A Monsieur l'Administrateur de
Territoire à ASTRIDA

Sxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx
xx

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant aux instructions faisant l'objet
de la note n°221/1/271 conf/241 C du 23 août 1960 du Résident
Général, je vous saurais gré de vouloir bien compléter et me
renvoyer de toute urgence la fiche de renseignements ci-annexée
devant servir à l'examen du dossier de :

Paul
Conseiller
et candidat
à l'école
MP
Monsieur KARANGA Félicien
originaire de s/cheff. MBAZI, Chefferie BUSANZA, Territoire d'ASTRIDA
candidat à un emploi d'Instituteur auxiliaire
(cfr. télégramme Rupol n°221/12/3726 du 6.10.60)

Usumbura, le 14 octobre 1960
Le Chef du Service du Personnel
p.o.
Le Chef de Bureau-Adjoint,
A. PETITJEAN,



/Seb.M./
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DU PERSONNEL

FICHE DE RESEIGNEMENTS.

Identité du candidat :

Nom :
Prénoms :
Nationalité :
Race :
Famille :
Adresse actuelle :
Lieu de naissance (colline
Chefferie - Territoire) :
Date de naissance :

Identité du père :

Nom et prénoms :
Nationalité :
En vie ou décédé :
Adresse actuelle :
Lieu de naissance (colline
Chefferie - Territoire) :
Date de naissance :

Identité de la mère :

Nom et prénoms :
Nationalité :
En vie ou décédée :
Adresse actuelle :
Lieu de naissance (colline
Chefferie - Territoire) :
Date de naissance :

Avis de l'Administrateur de Territoire
(à signer par l'Administrateur en personne) :

Fait à le
L'Administrateur de Territoire,

19....